

UN BROCANTEUR SANS LE SAVOIR.

Jules MOINAUX (1815-1895)

1881

Texte établi par Paul FIÈVRE, novembre 2021

Publié par Ernest, Gwénola et Paul Fièvre pour Théâtre-Classique.fr,
Décembre 2021. Pour une utilisation personnelle ou pédagogique
uniquement. Contactez l'auteur pour une utilisation commerciale des
oeuvres sous droits.

UN BROCANTEUR SANS LE SAVOIR.

par JULES MOINEAUX, rédacteur de la Gazette des
Tribunaux.

PARIS, CHEVALIER-MARESCQ ÉDITEUR, 20 rue
SOUFFLOT, 20.

8517. - Paris. Imprimerie de Ch. Noblet, 13 rue Cujas. - 1881

1881. Tous droits réservés.

PERSONNAGES.

L'AVOCAT.
LE PRÉSIDENT.
GARANCIER.

Nota : Extrait de MOINAUX, Jules, "Les tribunaux comiques", Paris, Chevalier-Marescq éditeur, 1881. pp 367-370

UN BROCANTEUR SANS LE SAVOIR.

narrateur

Étienne Arnal (1794-1872) : Acteur qui connut le succès au théâtre du Vaudeville et de celui des Variétés dans des pièces de Labiche.

Chacun sait que l'Amérique est le pays d'où l'Europe tire ses meilleurs oncles, mais, comme le faisait remarquer Arnal dans un de ses bons rôles : l'Amérique du Sud seulement, parce que l'Amérique du Nord est trop humide et ils y viennent mal. Voilà ce qu'ignorait Garancier, en s'embarquant pour aller recueillir, dans le nouveau monde (région septentrionale), la succession d'un oncle parti pour un troisième, monde, le meilleur de tous, au dire de ceux qui n'y sont jamais allés. Or, l'héritage de Garancier se composait uniquement d'un petit fonds de bibelots plus ou moins curieux qu'il rapporta, et dont il fit le noyau d'un établissement de curiosités. Devenu ainsi brocanteur par hasard, Garancier a négligé de remplir les formalités voulues par les règlements, et le voici ; en police correctionnelle, où il raconte l'histoire de son héritage et le moyen qu'il a imaginé pour le réaliser en détail.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Vous ne vous êtes pas contenté d'écouler les objets vous venant d'un héritage, vous avez exercé le brocantage ; ainsi, vous avez acheté un poignard ?

GARANCIER, vivement ému.

Mon président, j'ignorais généralement qu'il fallusse des formalités ; mais dehors en avant, j'y ferai attention ; une preuve à la pluie de ce que je vous avance, que je suis un homme qu'on n'a pas un cheveu à lui reprocher, c'est que voilà des certificats, tenez.

Il tire des papiers de sa poche et lit.

Je certifie, soussigné....

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Il s'agit d'une contravention ; vos certificats sont inutiles.

GARANCIER.

Excusez si c'est un effet ; personne ne pourrait me reprocher d'avoir dit plus haut que son nom à qui que ce soit, ainsi, pendant douze ans, j'ai géré avec distinction un bureau de parapluies dans un théâtre...

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Mais, nous admettons parfaitement que vous êtes un honnête homme.

GARANCIER, de plus en plus ému.

Rien que d'entendre parler de tuer ou de blesser quelqu'un, voyez-vous, ça me fait un effet des plus... honorables.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Encore une fois, on ne vous reproche qu'une contravention.

GARANCIER.

Quand je vois du sang, voyez-vous, ah !..

Lisant.

« Je, soussigné, certifie que... »

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Mais où voulez-vous en venir ? Voyons, tout se réduit à ceci : vous avez acheté un poignard ?

GARANCIER.

Pour le revendre, Monsieur, pour le revendre ; je vous le jure ; voyez-vous devant le saint jour qui nous éclaire...

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Eh bien, oui, pour le revendre, c'est du brocantage et vous n'avez pas le droit de faire du brocantage.

GARANCIER, suivant sa pensée.

D'ailleurs, Monsieur, je n'ai pas d'ennemis, moi. À qui voulez-vous que je donne des coups de poignard ?

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

On ne vous dit pas que vous avez acheté ce poignard pour commettre un crime.

GARANCIER, joignant les mains.

Oh ! Non, monsieur, moi qui n'ai jamais eu le courage de tuer un lapin ; nous élevons des lapins, c'est ma femme qui les tue ; ne me condamnez pas, je suis innocent, je n'en veux à personne et personne ne m'en veut.

Lisant un papier.

« Je certifie que le sieur Garancier est un homme très doux, ne cherchant jamais querelle à personne et incapable de commettre un assassinat...»

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Je désespère de vous faire comprendre ce dont il s'agit ; il faut une autorisation pour exercer le brocantage ; prenez une autorisation et achetez ce que vous voudrez.

GARANCIER.

Des poignards ! C'est le premier et le dernier, je vous en fais mon serment que dehors en avant je ne veux plus entendre parler ; c'est la première fois qu'on m'accuse, moi, Garancier ; jamais, au grand jamais, on ne m'a soupçonné de mal.

Le tribunal le condamne à vingt francs d'amende.

GARANCIER, tremblant.

Vingt ans ! Vingt ans !

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Vingt francs ; allez-vous-en.

GARANCIER, riant et pleurant à la fois.

Hein.... quoi ? Vingt francs ! V'là tout ?

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Oui, voilà tout ; retirez-vous et prenez une autorisation.

Garancier sort ahuri, ricanant et l'oeil égaré, comme un homme ivre.

FIN

PARIS, CHEVALIER-MARESCQ ÉDITEUR, 20 rue SOUFFLOT,
20.

8517. - Paris. Imprimerie de Ch. Noblet, 13 rue Cujas. - 1881

PRESENTATION des éditions du THEÂTRE CLASSIQUE

Les éditions s'appuient sur les éditions originales disponibles et le lien vers la source électronique est signalée. Les variantes sont mentionnées dans de rares cas.

Pour faciliter, la lecture et la recherche d'occurrences de mots, l'orthographe a été modernisée. Ainsi, entre autres, les 'y' en fin de mots sont remplacés par des 'i', les graphies des verbes conjugués ou à l'infinitif en 'oître' est transformé en 'aître' quand la graphie moderne l'impose. Il se peut, en conséquence, que certaines rimes des textes en vers ne semblent pas rimer. Les mots 'encor' et 'avecque' sont conservés avec leur graphie ancienne quand le nombre de syllabes des vers peut en être altéré. Les caractères majuscules accentués sont marqués.

La ponctuation est la plupart du temps conservée à l'exception des fins de répliques se terminant par une virgule ou un point-virgule, ainsi que quand la compréhension est sérieusement remise en cause. Une note l'indique dans les cas les plus significatifs.

Des notes explicitent les sens vieillis ou perdus de mots ou expressions, les noms de personnes et de lieux avec des définitions et notices issues des dictionnaires comme - principalement - le Dictionnaire Universel Antoine Furetière (1701) [F], le Dictionnaire de Richelet [R], mais aussi Dictionnaire Historique de l'Ancien Langage Français de La Curne de Saint Palaye (1875) [SP], le dictionnaire Universel Français et Latin de Trévoux (1707-1771) [T], le dictionnaire Trésor de langue française tant ancienne que moderne de Jean Nicot (1606) [N], le Dictionnaire etymologique de la langue française par M. Ménage ; éd. par A. F. Jault (1750), Le Dictionnaire des arts et des sciences de M. D. C. de l'Académie française (Thomas Corneille) [TC], le Dictionnaire critique de la langue française par M. l'abbé Feraud [FC], le dictionnaire de l'Académie Française [AC] suivi de l'année de son édition, le dictionnaire d'Emile Littré [L], pour les lieux et les personnes le Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie de M.N. Bouillet (1878) [B] ou le Dictionnaire Biographique des tous les hommes morts ou vivants de Michaud (1807) [M].